

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 11 mars 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/03/11-2/03**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220311-lmc100000023431-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/03/2022

Réception Préfet : 16/03/2022

Publication RAAD : 16/03/2022

OBJET : Licences d'entrepreneur de spectacles : renouvellement.

Depuis septembre 2015, le Département de Seine-et-Marne est détenteur des licences 1 (exploitant de lieux), 2 (producteur de spectacles) et 3 (diffuseur de spectacles) d'entrepreneur de spectacles vivants. Délivrées pour une durée déterminée, qui vient de passer de 3 à 5 ans, elles doivent être aujourd'hui renouvelées.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 10,

VU le Code du Travail, et notamment ses articles L7122-1 et suivants, D7122-1, et R7122-2 et suivants,

VU la délibération du Conseil général n° 6/06 en date du 23 mai 2014, autorisant le Président du Conseil général à déposer un dossier de demande d'attribution des licences 2 (producteur de spectacles) et 3 (diffuseur de spectacles) d'entrepreneur de spectacles vivants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/04 en date du 26 juin 2015, abrogeant la délibération 6/06 du 23/05/2014, demandant l'attribution des trois licences de spectacles, et modifiant la désignation du titulaire des licences pour la programmation artistique du Département dans son ensemble,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/08 en date du 15 juin 2018, autorisant le Président du Conseil départemental à déposer un dossier en renouvellement des trois licences d'entrepreneur de spectacles,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'autoriser le Président du Conseil départemental à déposer un dossier de demande de renouvellement des trois licences d'entrepreneur de spectacles vivants, pour le Département de Seine-et-Marne, en tant qu'exploitant de lieux (licence de catégorie 1), en tant que producteur de spectacles (licence de catégorie 2)

et en tant que diffuseur de spectacles (licence de catégorie 3) pour chacun des établissements culturels départementaux.

Adopté à l'unanimité

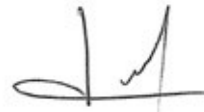
Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
 M. Éric BAREILLE
 Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
 Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
 M. Thierry CERRI
 M. Jean-Marc CHANUSSOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
 M. Bernard COZIC
 Mme Sophie DELOISY
 M. Smaïl DJEBARA
 M. Yann DUBOSC
 M. Vincent ÉBLÉ
 Mme Bouchra FENZAR-RIZKI qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
 Mme Isoline GARREAU
 M. Laurent GAUTIER
 Mme Anne GBIORCZYK
 Mme Julie GOBERT
 M. Pascal GOUHOURY
 M. Anthony GRATACOS
 M. Michel JOZON
 M. Denis JULLEMIER
 Mme Sarah LACROIX
 M. Olivier LAVENKA
 M. Jean LAVIOLETTE
 Mme Nolwenn LE BOUTER
 Mme Daisy LUCZAK
 Mme Marianne MARGATÉ
 M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
 Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
 Mme Mireille MUNCH
 Mme Céline NETTHAVONGS
 M. Jean-François PARIGI
 Mme Véronique PASQUIER
 M. Vincent PAUL-PETIT
 M. Ugo PEZZETTA
 Mme Marie-Line PICHERY
 M. Brice RABASTE
 M. Christian ROBACHE qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
 Mme Béatrice RUCHETON
 M. Patrick SEPTIERS
 Mme Sara SHORT-FERJULE
 Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
 M. Jean-Louis THIERIOT
 Mme Virginie THOBOR
 Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
 M. Xavier VANDERBISE
 Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne